

Privatisation de Niger Télécoms
Indignation et inquiétude
des syndicats

P.2

Sécurité
Deux groupes de
bandits armés arrêtés

L'ÉCLOSION

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES ÉDITÉ PAR LA SOCIÉTÉ "NABOLÉ FILMS"
RCCM/NI/NIA/2017/A/497. NIF : 40451/P. SIEGE SOCIAL : QUARTIER TERMINUS N°28 RUE NB-83


N° 13
Du Mardi
11 juillet 2017

PRX : 300

Elections 2021

Hama Amadou sauvé par la Cour constitutionnelle !

P.3



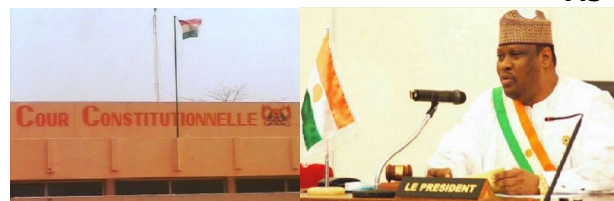
Éditorial

Les mercenaires ...

Dans le jargon militaire, l'on appelle " mercenaire ", un soldat qui s'engage dans une guerre aux côtés de forces étrangères pour de l'argent. Le plus souvent, les mercenaires combattent dans une guerre qui n'est pas la leur. Ils n'ont aucune idéologie, aucune conviction, aucune revendication politique ou sociale à défendre. Leur seule et unique cause est : l'argent. Pour ça, ils sont capables de sacrifier leur propre vie et celle de leurs prochains.

Hélas ! De mercenaires, il n'y en a pas que dans le monde militaire qu'on en trouve, dans la vie civile, également. A ce niveau, fort malheureusement, la presse n'est pas épargnée. Que des publications et des médias se fassent financer par des pôles politiques ayant les moyens, n'est pas nouveau. C'est presque toléré par la société. Mais que des Hommes de médias se lancent dans une entreprise de remise en cause de la liberté de presse et d'expression est intolérable. Nous le condamnons fermement. Alors que les professionnels des médias se mobilisent pour défendre le droit du Peuple à l'information, certains confrères s'adonnent à des pratiques tout aussi honteuses que suicidaires. Honteuses parce qu'elles contribuent à scier la branche sur laquelle ces confrères sont assis. C'est trop stupide ! C'est une honte que de poignarder ses confrères dans le dos au profit de politiciens machiavéliques parce que ceux-ci jouissent des privilèges et autres délices du pouvoir d'État. Les hommes passent, les institutions demeurent. Le Général Djibo Salou à qui nous devons l'Ordonnance 2010-035 qui interdit la détention préventive des journalistes est passé mais cette loi demeure. Si aujourd'hui des confrères participent à sa démolition, ils en vivront les conséquences demain, peut-être avec le régime actuel même. S'ils pensent maintenant être à l'abri des poursuites judiciaires, demain ils ne le seront certainement pas. De même que si les détenteurs actuels du pouvoir de l'État pensent qu'ils n'ont pas besoin d'une presse libre et indépendante, demain ils en auront, certainement, besoin. Et depuis que le monde est monde, l'on a toujours récolté ce qu'on a semé, ce n'est pas aujourd'hui que ça va changer.

Si ailleurs, on a besoin de certains " confrères " pour légitimer les assauts contre la liberté de la presse, c'est bien parce qu'ils portent, peut-être indignement, le titre de " journaliste ". Quelque soient les raisons - pécuniaires ou non - qui les motivent, une fois que le métier aura été apprivoisé, leurs commanditaires n'auront plus besoin d'eux et les jeterons comme du citron pressé. Qu'ils se le disent pour vrai !



Exclusive Soumana Sanda :
" (...) désormais, ce ne sont plus les règles établies par le CNDP seulement qui sont violées mais la loi fondamentale elle-même, et ils sont pris en flagrant délit par le Juge constitutionnel ... "

P.5



PNDS-Tarayya

Appel au Meeting de la 1^{re} Journée Anti -Tazartché (JAT) 9 Mai 2009

Notre pays le Niger après deux années (2007-2008) bénéfiques de quiétude sociale et politique est en passe de retomber dans la tourmente.

En effet, au risque de plonger le pays dans le chaos, les adeptes du Tazartché, refusant de tirer leçon de l'histoire récente du Niger veulent usurper le pouvoir.

Les adeptes du Tazartché subdivisés en plusieurs groupes d'intérêt à savoir : les prébendiers, les affairistes, les pouvoiristes, les politiciens sans assises et dont l'avenir politique est

incertain, " les griots du Maître" et les mercenaires s'organisent pour porter un coup mortel à notre démocratie afin de préserver leurs intérêts individuels.

Aussi, le PNDS -TARAYYA invite-t-il à la mobilisation générale et permanente pour sauver notre démocratie et notre pays du naufrage.

Alors :

- que vous soyez Militants d'organisations politiques ou de la société civile ou simple citoyen soucieux de l'avenir de la démocratie nigérienne,
- que vous soyez Opérateurs

économiques aujourd'hui confrontés au problème du pont bascule et au renchérissement des frais de transport des marchandises,
- que vous soyez Petits Commerçants, Artisans, Agriculteurs, Eleveurs, confrontés à une paupérisation grandissante et à la hausse des prix des produits de première nécessité

- que vous soyez Agents des Secteurs publics ou privés dont le pouvoir d'achat s'amenuise chaque jour d'avantage,

- que vous soyez Jeunes diplômés sans emploi ou exploités à travers des contrats sans lendemain,

- que vous soyez Elèves ou Etudiants qui scrutent un horizon fuyant où ne pointe aucun espoir,

- que vous soyez Parents d'élèves inquiets de l'avenir de vos Enfants.

Le PNDS-TARAYYA vous invite tous à participer massivement au meeting de la Première Journée Anti -Tazartché (JAT) qu'il organise le Samedi 9 Mai 2009 à partir de 8 heures à la place de la Concertation de Niamey.

Mobilisons nous tous pour dire

- Non à la violation de la Constitution !!

- Non au Tazartché !!

Privatisation de Niger Télécoms

Indignation et inquiétude des syndicats

Par : Ibrahim Kassasi.

L'attitude du ministre en charge des postes, des télécommunications et de l'économie numérique inquiète à plus d'un titre le collectif de syndicat de Niger Télécoms qui a rendu publique une déclaration le vendredi visant à céder Niger Télécoms à une société étrangère. Dans l'optique de liquider la société Niger Télécoms, le syndicat s'est dit surpris et indigné de constater que le ministre tient encore à ce vieux projet qui pense tout simplement que la création des sociétés de patrimoine et de société de service suppose la liquidation de Niger Télécoms. Après des efforts remarquables et patriotiques, le gouvernement du Niger a pu fusionner la Sonitel et Sahel Com afin d'avoir une société capable de concurrencer les compagnies

de téléphonies mobiles étrangères qui siègent sur le territoire nigérien. N'est-ce pas une fierté sans précédent pour tous les nigériens qui rêvent de voir leur patrimoine national devenir le réseau le mieux utilisé? Après juste quelques mois d'existence, Niger Télécoms doit faire face aux multiples difficultés que nous connaissons pour y parvenir. Ce vrai un tel projet ne peut-être possible sans l'appui du gouvernement et la participation de toutes les autorités compétentes. Pour le syndicat, liquider Niger Télécoms est une opération suicidaire qui est commanditée par une main invisible qui se croit en territoire conquis de convenant et de connivence avec le ministère en charge de la question. Ce pourquoi le collectif de syndicat du secteur de télécommunications

condamne avec la dernière énergie cette manœuvre sur noie du ministre Sani Mai Gochi et exige l'arrêt immédiat de cette opération.

Alors, pourquoi investir des milliards dans la création d'une telle société si ce pour le vendre ? Visiblement le syndicat se pose des questions auxquelles il risquera de ne jamais trouver de réponse tant que cette opération doit se concrétiser. Aussi, le syndicat ne comprend pas les raisons pour lesquelles le ministre bloque l'octroi de la licence 4G à Niger Télécoms.

Les signataires de la déclaration lance un appel solennel au président de la République de prendre toutes ses responsabilités pour mettre fin à cette opération qu'ils qualifient de sabotage du ministre en charge des postes de télécommunications et de l'économie numérique.

L'ÉCLOSION

Fondateur/directeur de Publication
Ibrahim YERO
96 27 01 96
Email :
eclosionniger@yahoo.fr

Directrice commerciale
Mme Maïga Aminatou
91 61 07 34

Comité de rédaction
Ibrahim YERO
Abdoul-aziz Mahamadou
Aminatou Maïga
Ismael Bagoudou
Issaka Aboubacar
Habibou Amadou
Souleymane Ousmane

Conception
L'Éclosion

Tirage
1000 exemplaires

Imprimerie
DARCYS

Elections 2021

Hama Amadou sauvé par la Cour constitutionnelle !

Par : Ibrahim YÉRO.

Dans son arrêt n°003 du 30 juin 2017, la Cour constitutionnelle vient de débusquer une disposition inconstitutionnelle contenue dans l'article 8 de l'Ordonnance n° 2010-96 du 28 décembre 2010, portant code électoral. N'ayant jamais fait l'objet d'application, cette disposition a survécu aux élections générales de 2011 et de 2016. Et c'est à la faveur de la révision des textes électoraux que le ver est découvert dans le fruit.

Cet article 8 du Code électoral de 2010 qui traite de l'éligibilité des candidats dit ceci : " **Ne peuvent être inscrits sur la liste électorale :**

- les individus condamnés définitivement pour crime et non réhabilités ;

- les individus condamnés définitivement pour délit à une peine d'emprisonnement ferme égale ou supérieure à un (1) an devenue définitive et non réhabilités ;

- ceux qui sont en état de contumace ;

- ceux qui sont déclarés en faillite et ayant fait l'objet d'une condamnation pour banqueroute frauduleuse et non réhabilités ;

- les internés et les interdits. N'empêchent pas l'inscription sur une liste électorale les condamnations avec sursis telles que prévues à l'article

38 du Code pénal et les condamnations pour délit d'imprudence hors le cas de délit de fuite concomitant."

Lequel article 8 a été repris in extenso dans la loi organique portant Code électoral. Et c'est lors du contrôle de constitutionnalité de cette loi que le Juge constitutionnel a relevé le caractère anticonstitutionnel de cette disposition. Voici, ce que dit la Cour constitutionnelle dans son arrêt du 30 juin : " **Considérant que l'article 8 de la loi soumise à contrôle exclut de l'inscription sur la liste électorale, entre autres, " ceux qui sont en état de contumace " :**

Considérant que la condamnation par contumace désigne une décision de justice prononcée contre un accusé défaillant qui dispose alors du droit de faire opposition lorsqu'il se constitue



prisonnier ; qu'elle n'est donc pas une condamnation définitive susceptible de le priver de son droit d'être inscrit sur la liste électorale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 20 alinéa 1er de la Constitution, " toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public durant lequel toutes les garanties nécessaires à sa libre défense lui auront été assurées. " ;

Qu'ainsi en préconisant que des personnes qui se trouvent en état de contumace ne puissent pas être inscrites sur la liste électorale, l'article 8 de la loi soumise à contrôle n'est pas conforme à l'article 20 alinéa 1er de la Constitution ;"

Pour mémoire, c'est le lundi 13 mars 2017 que la Cour d'appel de Niamey a condamné les accusés de l'affaire dite bébés stigmatisés ou " affaire supposition d'enfants " à un an de prison ferme. Seul absent, Hama Amadou, en exil en France, est condamné par contumace, c'est-à-dire, qu'il n'a pas assisté à son procès. Cette condamnation par contumace a été comme du pain béni pour le régime du président Issoufou qui savait pouvoir s'appuyer sur l'article 8 du Code électoral pour empêcher au président du MODEN FA Lumana, principal parti d'Opposition, d'être candidat en 2021. Mais les dieux de la politique étant visiblement avec l'enfant terrible de Youri, voilà que le Juge électoral découvre l'inconstitutionnalité de cette disposition veille d'au moins sept ans. Un coup de chance ou un signe du destin ? On verra bien !

Vers une révision « spéciale Hama Amadou » de la Constitution ?

Compte tenu de l'article 20 de la loi fondamentale, la condamnation par contumace et partant, l'affaire des bébés stigmatisés risque de tourner à vau-l'eau. On aurait fait ça pour ça en fin de comptes. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, le régime du Président Issoufou n'a de choix que remodifier pour la troisième fois en quelques semaines la Constitution du 25 novembre 2010. Or, l'article 20 est une liberté fondamentale accordée par la loi fondamentale et même le droit international, à tous les

citoyens. Sa révision sera un grave recul pour les libertés et mettra en danger tous les Nigériens sans exception aucune. Par ailleurs, vouloir réviser cette disposition signifiera pour le régime de se dévoiler au grand jour en montrant que toutes ses manœuvres depuis le début ne visent qu'à écarter un potentiel candidat à la présidence de la République. En outre, ce sera un énorme défi envers le peuple Nigérien qui n'a pas encore oublié les derrières élections jugées " catastrophiques " par

nombre d'observateurs. Aussi, la liberté de la presse et d'expression est désormais menacée avec les privations de liberté imposées aux journalistes en dépit de l'Ordonnance 2010-35 du 4 juin 2010 qui dispose, " **En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt** ".

À cela vient s'ajouter le mal-vivre quasi généralisé des populations ; les scandales financiers en tous genres qui éclaboussent à

longueur de mois les patrons de la Renaissance. Face à tous ces maux et bien d'autres, le régime ne semble préoccupé que par sa pérennité. Rester au pouvoir quoi qu'il arrive est la seule alternative pour les tenants de la Renaissance qui ne souhaitent pas que d'autres dirigeants, après eux, viennent découvrir tout le tort qu'ils ont causé au Niger par la mauvaise gestion qu'ils ont érigé en mode de gouvernance pendant deux longs mandats.

Téléphonie mobile

Plus de 7 millions d'abonnés en 2016 !

Par : Souleymane Ousmane.

Selon l'autorité de régulation, à la date 31 décembre 2016, le marché des télécommunications au Niger compte cinq (5) opérateurs titulaires de licences d'établissement et d'exploitation des réseaux et services des télécommunications et d'infrastructures des Télécommunications dont quatre (4) opérateurs titulaires de licence d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunications ouverts au public et un (1) opérateur détenteur de licence d'infrastructures télécoms.

Quant au secteur de la Poste, il dénombre pour la même période sept (7) opérateurs. A la clôture de l'exercice 2016, le Niger compte 7 719 981 abonnés dont 7 559 133 abonnés mobiles et 160.848 abonnés fixes.

Le parc d'abonnés mobiles a connu une croissance de 7,58% en 2016, grâce aux opérateurs Atlantique Télécoms et Niger Télécoms. Cette croissance est relativement faible par rapport à celle de 2015 qui était de 15,80%.

Aussi en 2015, on observe une baisse des parts de marchés des

deux (2) plus grands opérateurs (Celtel et Orange) au profit des deux (2) autres (Atlantique Télécoms et Niger Télécoms), précise le rapport officiel. En 2016, plus de la moitié des abonnés mobiles du Niger ont une carte SIM active chez Celtel. Toutefois, Atlantique Télécom a presque doublé ses parts de marché entre 2015 et 2016.

Il ressort également de ce rapport que " le parc d'abonnés fixe stagne depuis 2014, et ce, malgré l'utilisation des technologies radioélectriques (CDMA pour Niger Télécoms et GSM pour Orange). " Quant au taux global de pénétration des services de téléphonie, il est de 38,63% en 2016, soit une hausse de 1,3 point par rapport à 2015. Le taux global de pénétration des services Internet (fixe et mobile) est de 19,06% en 2016, soit une hausse de 3,97 points par rapport à 2015. Le régulateur a toutefois " relevé la faiblesse de ce taux, malgré la croissance enregistrée en 2016. Le secteur postal qui connaît actuellement une situation économique et financière assez difficile est en voie de restructuration en vue de jeter les bases de son développement dans un contexte dédié aux technologies de l'information et de la communication ".

Société civile

Fin du laisser-aller pour les ONG et Associations !

Par Ismael Bagoudou.

Une rencontre a réuni autour du ministre du Développement communautaire Amani Abdou les représentants d'une centaine d'ONG et associations le jeudi 06 juillet 2017. Il s'agissait d'informer les animateurs de ces structures que le gouvernement a décidé d'assainir le milieu en mettant en place des mécanismes de contrôle. A la date d'aujourd'hui, le Niger compte de plus de 2500 ONG et Associations. Les investissements colossaux consentis à ces structures sont de l'ordre de plus de 80 milliards de francs CFA le plus souvent débloqués par les organisations internationales pour venir en aide aux populations les plus démunies ou pour prendre en charge une donnée nécessitant une action rapide. Malheureusement, il arrive que ces fonds prennent d'autres destinations pour l'achat des grosses voitures ou la construction de villas si ce n'est pour faire la belle vie dans la capitale.

Le constat est fait par les autorités est que plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG) et associations dits de développement

sont en situation irrégulière avec des statuts obsolètes. L'on déplore également une insuffisance de transparence dans les multiples actions menées. Concernant, la situation irrégulière l'on dénote l'expiration du mandat du président du collectif des ONG qui coure depuis plus de 10 ans sans renouvellement. Aussi, ces structures locales de développement sont souvent accusées de détournement d'argent ou des vivres qui sont destinés aux pauvres.

Pour remédier à cette situation, des mesures ont été prises par le gouvernement en vue d'améliorer, d'assainir et renforcer la gouvernance des ONG et associations. L'accent est mis, notamment, sur le cadre juridique et institutionnel dont l'élaboration tout imminent d'une Loi spécifique aux ONG sur les règles d'intervention et pour définir la collaboration entre ONG nationales et étrangères. Il sera aussi imposé le dépôt obligatoire du rapport annuel des activités effectuées par les ONG et associations. Ce projet du ministre du développement communautaire a fait d'ailleurs l'objet d'une communication au conseil de ministre du 16 juin 2017.

Sécurité

Deux groupes de bandit armés arrêtés

Par Ismael Bagoudou.

Une fois de plus la police vient de démanteler deux (2) groupes de malfaits. Ils ont été présentés à la presse le vendredi 07 juillet dernier. Le premier groupe est composé de quatre individus qui sont des étudiants et fonctionnaires opérant dans la ville de Niamey par des vols à main armée pris en flagrant délit dans les environs de 3h du matin, après des échanges de tirs avec la police qui, heureusement, n'a enregistré aucun blessé. Ces malfaits ont été finalement maîtrisés et mis aux arrêts par la police. Le second groupe est composé de malfaits spécialisés dans les vols de véhicules dans la capitale Niamey.

Ils ont été interceptés avec deux voitures vers kouré et Birni N'Gaouré en route vers le Nigeria voisin d'où les véhicules allaient être vendus. La police rassure la population qu'elle continue les investigations avec la collaboration du service d'Interpol pour avoir la piste des véhicules déjà volés et les remettre aux légitimes propriétaires. Selon toujours la police nationale, c'est le dernier groupe de voleur de véhicule à Niamey qui a été arrêté. La police appelle toujours le concours et la collaboration de la population pour dénoncer tout cas suspect afin de l'aider à bien mener sa mission, celle de sécuriser la population. Coup de chapeau une fois de plus à la police Nigérienne !

Modernisation de l'état civil au Niger

Un projet salutaire !

Par : Habibou Amadou.

Au cours du conseil des ministres du 30 juin 2017 le gouvernement a adopté un décret portant adoption du document de plan stratégique pour l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales au Niger. L'adoption de ce décret fait suite à une évaluation du système d'état civil nigérien qui a permis de faire ressortir des faiblesses du système. L'adoption de ce document de plan stratégique, vise à moderniser et à asseoir un système d'état civil performant et

universel qui s'intègre dans la dynamique de l'identification des personnes. Il permettra aussi de régulariser la situation des nigériens ne possédant pas d'actes de naissance. Il prévoit en outre, l'informatisation du système avec reprise des antériorités des faits d'état civil afin de conserver numériquement les données sur le système de l'état civil au Niger. Vivement que ce projet ambitieux soit mise en œuvre car c'est à un véritable problème que le gouvernement s'attaque ainsi. Bonne chance !

Education

La Synergie CAUSE NIGER-SYNACEB ne démord pas

Par : Habibou Amadou.

Dans une déclaration publiée le vendredi 07 juillet 2017 la Synergie Cause Niger-Synaceb a d'abord fait un bref rappel historique. Il en ressort que ladite synergie a vu le jour le 13 novembre 2016, suite à la signature du pacte CAUSE NIGER-SYNACEB. Après un mois de négociations avec le gouvernement, un communiqué conjoint est signé le 13 décembre 2017. Communiqué, dans lequel le gouvernement avait pris des engagements dont le respect aurait permis l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants mais aussi le retour de la sérénité dans les écoles publiques, explique la Synergie. Concernant les engagements, il ressort qu'en dehors de l'apurement des arriérés de péculs des enseignants contractuels, le gouvernement n'a pas honoré ses engagements. Pire, il revient à la charge en introduisant la fameuse évaluation illégale dite " évaluation obligatoire de tous les enseignants craie en main ". Tout en rappelant que le gouvernement est revenu aussi sur certains de ces engagements, comme le recrutement au titre des années 2015 et 2016, la réhabilitation des

enseignants sanctionnés pour fait de grève, le renvoi de tous les représentants des syndicats à la section H du ministère des finances. Face à ce qu'ils appellent le " refus du gouvernement de négocier avec la Synergie ", le conseil du travail a demandé au Premier ministre d'engager des négociations avec l'ensemble des syndicats du secteur de l'éducation en vue d'obtenir un accord global. Quoique l'initiative n'ait pas aboutie il est sorti quelques points importants sur lesquels le premier ministre a fait des promesses. Après ce bref rappel, la coordination nationale cause Niger-synaceb a tenu à informer la communauté nationale et internationale que son refus de signer l'accord sous la médiation du Premier ministre procède de sa volonté de voir les termes du communiqué conjoint mis en œuvre en 2017.

En plus la synergie Cause Niger-Synaceb a tenu à rappeler ses exigences dont entre autres :

le paiement à terme échu des péculs et salaires des enseignants et l'octroi des matricules aux 4220 recrutés relevant du ministère de l'Enseignement primaire, en juin 2017 ; La suspension de l'évaluation de Marthé et la mise en place d'un comité qui déterminera le contour de celle-ci.

Exclusive

Soumana Sanda :

" (...) désormais, ce ne sont plus les règles établies par le CNDP seulement qui sont violées mais la loi fondamentale elle-même, et ils sont pris en flagrant délit par le Juge constitutionnel ... "

Soumana Sanda est un homme politique très connu au Niger. Président de la Coordination régionale du MODEN FA Lumana africa de Hama Amadou, l'homme préside aussi aux destinées de la coalition de l'Opposition FRDDR dans la capitale. Depuis le MNSD-Nassara, il a toujours été aux côtés de Hama Amadou dont il était l'icône des partisans lors de la lutte au sein de ce parti. Soumana Sanda fut aussi celui à qui, depuis sa prison, Hama Amadou a confié la création du parti Lumana. Politicien chevronné, militant engagé, l'homme ne recule devant rien pour défendre son parti et le président Hama. Par deux fois il est emprisonné par le régime du Président Issoufou Mahamadou des mois durant. Sa fibre lumaniste n'en a jamais été affectée. Aujourd'hui, il trône sur un siège de l'Assemblée nationale où aux côtés du président de son groupe parlementaire, il mène le combat pour la sauvegarde de l'a démocratie et l'Etat de droit au Niger. En outre, Soumana Sanda est aussi le président de la Fédération nigérienne de taekwondo auquel appartient le prodigieux Abdoul-razak Issoufou Alpha qui vient de remporter la Médaille d'or mondiale dans cette discipline. Pour parler de tout cela et de la politique évidemment, L'Écllosion a rencontré pour vous Soumana Sanda ...



L'Écllosion : Monsieur le président, bonsoir et merci de nous recevoir. D'abord félicitations ! À travers Issoufou Alpha, la FENITAEKWONDO vient de hisser le Niger au sommet des nations, comment avez-vous vécu cet événement ?

Soumana Sanda : Nous avons été très fiers au niveau de la Fédération Nigérienne de TAEKWONDO de voir Alfaga rééditer l'exploit de Rio avec, en plus, le franchissement du dernier palier du podium. Écouter la Nigérienne retentir sur les terres de naissance du TAEKWONDO en présence des représentants de 183 nations fut la chose la plus extraordinaire. Grâce au dynamisme de notre discipline et à l'incomparable talent et l'engagement de notre icône, désormais nous sommes connus et respectés dans le monde entier.

Sur le plan politique, la cour constitutionnelle vient de rejeter le Code électoral, comment avez-vous accueilli cette décision ?

Lorsque nous nous y opposons, nous ne pratiquons pas la politique politicienne. Il était évident que le seul but poursuivi par le pouvoir est l'élaboration de textes taillés sur mesure pour éviter par tous les moyens des compétitions électorales crédibles et honnêtes dans notre pays.

Pour eux, dès lors qu'ils ont obtenu, avec le ralliement du MNSD NASSARA, la majorité qualifiée à l'Assemblée Nationale, Ils pouvaient tout se permettre et de manière égoïste, car seuls les intérêts du PNDS comptent et pas ceux des

autres qui sont dans la même mouvance. En cela, ils sont allés au-delà de l'acceptable. La Cour Constitutionnelle s'est opposée à ce qu'ils détachent à volonté des dispositions du Code électoral " version renaissance " des principes posés par la constitution.

Nous sommes heureux d'avoir eu raison et en plus d'avoir dénoncé très tôt leurs pratiques anticonstitutionnelles et de refuser de nous y associer. Cela suppose que désormais, ce ne sont plus les règles établies par le CNDP seulement qui sont violées mais la loi fondamentale elle-même, et ils sont pris en flagrant délit par le Juge constitutionnel après avoir élaboré le texte sans concertation, le faire voter avec leurs seuls députés à l'Assemblée Nationale et envoyé eux même pour le contrôle de constitutionnalité.

Il s'agit d'une recette 100% Renaissance qui a été jugée indigeste. Ceci conforte les dénonciations que l'opposition politique et la société civile ne cessent de faire sur les dérives du régime.

Des arrestations sont opérées dans les rangs des journalistes, des acteurs de la société civile, de la presse et même dans vos propres rangs mais vous ne dites plus rien, pas même une simple déclaration de condamnation, l'opposition nigérienne est-elle morte de sa belle mort ?

Il y'a belle lurette qu'au Niger, les opposants, les acteurs de la société civile et les journalistes sont devenus les cibles

privilegiées de la renaissance, qui caresse l'ambition d'instaurer la pensée unique. Il fallait museler tous ceux qui pensent autrement. Les dernières arrestations qui sont le prolongement de plusieurs séries procèdent de la même logique. Considérez que le silence de l'opposition est dû en partie à la période de trêve imposée par le mois béni du ramadan, et que cela va changer à présent. Après Baba Alpha et son vieux père, Ibrahim Bana, Gamatié Yansambou et Ali Soumana ont tout notre soutien et je suis convaincu que leur engagement pour la défense des principes démocratiques est plus fort que ce qu'ils vivent actuellement.

Pourquoi demeurez-vous silencieux alors ?

Nous sommes engagés dans une course de fond, pas de vitesse et en politique quand la situation atteint un tel point de détérioration, il faut agir avec la tête et non avec le cœur, rassurez-vous l'opposition est bien vivante et réactive à suffisance.

Il se dit également que votre parti, le MODEN FA LUMANA africa est traversé par une grave crise interne, quand est-il ?

C'est juste le fruit d'imagination fertiles. Nos adversaires prennent leurs désirs pour des réalités. Il n'y a absolument aucune crise au sein de notre parti, nous constituons une grande famille solide et unie qui regarde dans la même direction autour du seul et unique leader d'hier, d'aujourd'hui et de demain SE HAMA AMADOU. Nous comprenons qu'après tant d'assauts infructueux pour nous déstabiliser, nos adversaires soient déçus et frustrés et qu'ils espèrent à travers une crise artificielle imaginaire " crise interne " se consoler, mais une fois de plus, ils

échoueront. Tout ce qui est écrit à longueur de journée dans la presse et sur les réseaux sociaux en ce qui concerne le MODEN FA LUMANA AFRICA, n'a aucun fondement. Il n'y a absolument aucune adversité interne, l'adversaire est connu c'est le PNDS TARAYYA et nous faisons bloc avec tous les autres partis du FRDDR pour y faire face.

D'aucuns pensent que l'Assemblée Nationale est devenue une caisse de résonance, en tant que député qu'en dites-vous ?

Je pense qu'il y'a, malheureusement, une part de vérité dans cette opinion, confortée d'ailleurs par la banalisation de la révision de la constitution ces derniers temps. À travers l'attitude irrespectueuse de l'exécutif vis-à-vis de sa propre majorité soi-disant qualifiée, le député est devenu une sorte d'exécutant qui obéit au doigt et à l'œil de l'Exécutif, ce qui tranche d'avec le mandat que le peuple nous a confié pour le représenter. Les prises de positions de l'Assemblée Nationale m'ont absolument aucune valeur, en témoigne par exemple la reprise des travaux de construction scandaleuse devant cette école au quartier Lazaret après que les kiosques des autres Nigériens aient été démolis et que de manière spécifique l'Assemblée Nationale, après une interpellation sur la question ait demandé d'y mettre un terme.

Enfin, un mot sur la gouvernance. Selon vous, le Niger se porte-t-il bien aujourd'hui ?

Le Niger ne s'est jamais aussi mal porté que sous l'ère de la renaissance. Aucun secteur n'a été épargné par le processus méticuleux de démolition qu'ils semblent affectionner. Les Nigériens aujourd'hui sont sous le poids implacable de la précarité, ils sont désespérés, ils ont été divisés en catégorie de privilégiés pouvant tout se permettre en toute impunité parce qu'appartenant à la majorité et une autre catégorie des persécutés qui sont traqués et embastillés parce qu'ils pensent autrement.

Monsieur le président, merci !

Réalisé par : Ibrahim YÉRO.

Arrêts et stationnements anarchiques

Par : **Ibrahim YÉRO.**



Nos routes sont, pour la plus part, défectueuses. Elles sont étroites et parsemées de nids de poule. Mais ce qui aggrave les embouteillages, c'est surtout le je-m'en-foutisme dont font montre certains usagers. En effet, les conducteurs Nigériens s'illustrent dans les mauvaises pratiques dans la circulation routière. Parmi celles-ci, l'on note les arrêts et stationnements incorrects et illégaux puisque violant la loi de la République que constitue le Code électoral. Eh oui ! Beaucoup de compatriotes ne semblent pas le comprendre : violer le Code de la route correspond à la violation de n'importe quelle autre loi. Ainsi, l'on voit des usagers de la route qui stationnent leurs véhicules sur la chaussée et dans des endroits très fréquentés comme les alentours des centres commerciaux. Ils descendent et vaquent tranquillement à leurs occupations alors que leur voiture perturbe sérieusement la circulation routière. Cela, provoque souvent des accidents avec blessures graves voire mort d'Homme. Pourtant dès que vous attirez l'attention des auteurs de ces mauvais comportements, vous vous entendrez demander si " la route vous appartient ? " C'est vrai la route ne vous appartient pas mais elle appartient à tout le monde et à personne. Donc, c'est comme le pays où chacun a des droits qui s'arrêtent là où commencent les droits des autres et tous ont également des devoirs. Mais chez, beaucoup pense que chacun peut faire ce que bon lui semble sur la route du moment que c'est un bien public. Ce qui est une grossière erreur puisque l'usage ou l'accès au bien public est bien

réglementé et tout citoyen est tenu de respecter cette réglementation. Ou souvent on voit, surtout les femmes, qui s'arrêtent sur la chaussée pour acheter des choses. Elles sont incapables de se garer à quelques mètres et descendre faire leurs courses. Non ! Elles font les achats tout en restant dans la bagnole. Cette pratique n'est pas exclusive aux femmes certains hommes également s'y adonnent. Ce comportement est nocif à la vie collective en ce qu'il gêne les autres et les met en danger. Toute chose, inadmissible dans une société civilisée de surcroît fortement de confession musulmane. L'islam, cette religion de bonté encourage ses fidèles à



faire preuve de tolérance, de compréhension et de respect du prochain et de sa vie. Mais également, l'islam interdit de pénaliser, déranger ou provoquer volontairement son prochain. En fait, c'est tout simplement une question de bon sens. Si votre activité qui vous a sorti de chez vous est de faire des achats, sachez que les autres usagers eux, ont aussi d'autres activités différentes de la vôtre et ils ont tout autant que vous le droit de vaquer à leurs occupations. Et en vous garant sur la route, vous retardez, voire compromettez, leurs activités au profit de la vôtre. Et ça, c'est de l'égoïsme. Changeons donc positivement en gardant toujours à l'esprit que : la rue se partage.

Utilité de l'engrais

Par : **Maïga Aminatou.**



A force d'être utilisées, les terres s'appauvrissent et leur rendement baisse. Pour parer à cela, l'on pratiquait autrefois ce qu'on appelle la jachère. Cette technique qui consiste à " mettre en repos " un sol durant quelques années pour en améliorer sa richesse. Mais avec la démographie galopante de l'espèce Humaine, cette pratique est de plus en plus abandonnée. On a besoin de plus de nourriture et de plus d'aliments bétail dont il faut produire beaucoup et les superficies demeurant les mêmes contrairement à la démographie, l'on est obligé de recourir à l'industrie pour fertiliser les sols d'où l'invention de l'engrais au 19e siècle. L'engrais est depuis lors devenu l'alternative à la surexploitation des terres. Il permet de fertiliser celles-ci et d'améliorer la qualité et la quantité de la production. " Toutefois, les engrais minéraux, apportent seulement à la plante, les éléments nutritifs directement assimilables, mais ne modifient pas les propriétés physico-chimiques du sol. Ces engrais, ont une action rapide " expliquent les spécialistes. Cependant, l'utilisation de l'engrais doit-être pointu parce que " les engrais sont utiles pour la croissance des végétaux, mais pour la sauvegarde de l'environnement, mieux vaut opter pour des engrais naturels, parce que les engrais minéraux utilisés en grande quantité, acidifient d'avantage le sol, polluent le sol et la nappe phréatique. En effet, de l'engrais minéral en trop grande quantité, ne peut pas être contenue dans le sol, et s'infiltrer alors vers les

nappes phréatiques ou cours d'eau. "

Toutefois, les engrais constituent un instrument essentiel à l'autosuffisance alimentaire. Il faut juste savoir concilier les vertus aux inconvénients de leur utilisation. Chez nous, les récurrentes crises alimentaires ne nous donnent pas trop le choix. Les différents gouvernements qui se sont succédés l'ont bien compris. Surtout sous le régime de Tandja Mamadou beaucoup d'effort a été fait pour assister les producteurs en matière d'intrants agricoles dont l'engrais. Sous la Renaissance également les efforts se poursuivent avec la centrale d'approvisionnement CAIMA. Il faudra juste intensifier les actions et impliquer davantage les entreprises œuvrant dans le secteur telle que la Ferme semencière AINOMA qui est spécialisée dans la production et la commercialisation de semences améliorées et



d'intrants agricoles.

Au-delà de l'engrais, c'est d'une assistance à tous les niveaux dont les producteurs Nigériens ont besoin. Ailleurs, l'agriculture est subventionner à outrance et chez nous, à défaut des moyens pour une bonne subvention, l'État devait pouvoir assurer un minimum pour aider les cultivateurs à, au moins, vivre de leur dur labeur. C'est l'initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens) qui est ainsi interpellée. Elle doit sortir de sa torpeur pour des actions à la hauteur de l'ambition ayant prévalé à sa création.



Cette Rubrique est sponsorisée par la Ferme Semencière AINOMA Face cimetière Yantala Tel : 20 35 11 47 Email : fermeainoma@yahoo.fr

Le paludisme

Une maladie dangereuse

Si nous nous réjouissons de l'installation satisfaisante de la campagne agricole en cours, il va s'en dire que c'est aussi une saison propice aux maladies, principalement, le paludisme. Et c'est pour contribuer à lutter contre cette maladie que L'Écllosion vous propose une série d'articles sur les informations à connaître sur ce mal, comment se prévenir, les soins disponibles etc. Suivez-nous donc chaque mardi pour tout savoir sur le paludisme.

Principaux faits

" Le paludisme est une maladie potentiellement mortelle due à des parasites transmis à l'homme par des piqûres de moustiques femelles infectés.

" En 2015, la transmission du paludisme se poursuivait dans 91 pays.

" Le paludisme est une maladie évitable dont on guérit et les efforts supplémentaires déployés permettent de réduire considérablement la charge de la maladie à de nombreux endroits.

" Entre 2010 et 2015, l'incidence du paludisme (le nombre de nouveaux cas parmi les populations exposées) a baissé de 21% au niveau mondial tandis que le taux de mortalité a reculé de 29% toutes tranches d'âge confondues et de 35% chez les enfants de moins de 5 ans.

" La Région OMS de l'Afrique supporte une part disproportionnée de la charge mondiale du paludisme. En 2015, 90% des cas de paludisme et 92% des décès dus à cette maladie sont survenus dans cette région.

Symptômes

Le paludisme est une affection fébrile aiguë. Chez un sujet non immunisé, les symptômes apparaissent généralement au bout de 10 à 15 jours après la piqûre de moustique infectante. Les premiers symptômes - fièvre, maux de tête et des frissons - peuvent être modérés et difficiles à attribuer au paludisme. S'il n'est pas traité dans les 24 heures, le paludisme à *Plasmodium falciparum* peut évoluer vers une affection sévère souvent mortelle.

Les enfants fortement atteints développent fréquemment un ou plusieurs des symptômes suivants: anémie sévère, détresse respiratoire consécutive à une acidose métabolique ou paludisme cérébral. Chez l'adulte, on observe aussi fréquemment une atteinte multi-organique. Dans les zones d'endémie, les personnes peuvent parfois être partiellement immunisées, et il peut y avoir des infections asymptomatiques.

Populations exposées

En 2015, près de la moitié de la population mondiale - était exposée au risque de contracter le paludisme. La plupart des cas de paludisme et des décès dus à cette maladie surviennent en Afrique subsaharienne. Toutefois, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et le

Moyen-Orient sont également affectés. En 2015, 91 pays étaient confrontés à une transmission continue du paludisme.

Certains groupes de la population courent un risque beaucoup plus élevé que d'autres de contracter le paludisme et d'être gravement atteints: les nourrissons, les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes, les personnes porteuses du VIH ou atteintes du sida, les migrants non immunisés, les populations itinérantes et les voyageurs. Les programmes nationaux de lutte contre le paludisme doivent prendre des mesures particulières pour protéger ces groupes du paludisme, en tenant compte de leur situation.

Charge de morbidité

Selon les dernières estimations de l'OMS, publiées en décembre 2016, on a compté en 2015, 212 millions de cas de paludisme et 429 000 décès.

Entre 2010 et 2015, l'incidence du paludisme a reculé chez les populations exposées de 21% au niveau mondial tandis que le taux de mortalité a baissé de 29%. On estime que 6,8 millions de décès dus au paludisme ont été évités dans le monde depuis 2001.

La Région OMS de l'Afrique supporte une part disproportionnée de la charge mondiale du paludisme. En 2015, 90% des cas de paludisme et 92% des décès dus à cette maladie sont survenus dans cette région. 76% des cas de paludisme et 75% des décès dus à cette maladie surviennent dans 13 pays - principalement en Afrique subsaharienne.

Dans les régions où la transmission du paludisme est intense, les enfants de moins de 5 ans risquent tout particulièrement de contracter l'infection, de tomber malades et de mourir; plus des deux tiers (70%) des décès dus au paludisme surviennent dans cette tranche d'âge.

Entre 2010 et 2015, le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 29% au niveau mondial. Toutefois, le paludisme demeure toujours un facteur majeur de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et un enfant en meurt toutes les deux minutes.

Dans notre numéro de mardi prochain, nous parlerons de la " Transmission " du paludisme.

Sources : Centre des médias OMS

Elections FENIFOOT

Deux pour un fauteuil

Par : Abdoul-aziz Mahamadou.

Qui de l'honorable député Amadou Salifou Mayaki et du Colonel Major Djibrilla Hima Hamidou dit Pelé sortira élu Président de la fédération nigérienne de football au sortir de l'assemblée générale électorale de Maradi du 16 juillet prochain? Les délégués S'attellent à faire le choix qu'il faut dans le cadre de ces élections. Pour l'instant Le député Salifou Mayaki propose 7 grands axes sur lequel il compte reconstruire selon lui le football Nigérien. D'abord la question de la gouvernance ou le candidat entend faire une constitution d'une base de données fiable et une gestion moderne de l'administration. Le retour à la base à travers une préparation de l'Elite en rehaussant la subvention aux structures de formation des jeunes constitue le 2 e axe. Quant au 3 e il sera question de la revalorisation des compétitions des jeunes en se focalisant sur les championnats régionaux, nationaux de cadets et juniors mais aussi et surtout L'accompagnement des entraîneurs des jeunes et des TGV. La 2e division de football connaîtra une subvention 3 000 000 FCFA et les clubs de 1ere division 10 000 000 FCFA et ceux de la ligue professionnelle une enveloppe de 20 000 000 FIFA. L'organisation des compétitions régionales de D2 pour les juniors, cadets, u 15 ET u 13 tel est les missions des ligues régionales en 4e préoccupation du candidat. Salifou Mayaki veut professionnaliser L'arbitrage en ramenant les frais d'arbitrage de 19 000 à 40 000 pour la D2 et de 32 000 à 60 000 FCFA pour la D 1 histoire de mettre les hommes en noir à l'aise en 5e axe. Le 6e Grand axe touchera la question du sponsoring et du partenariat. Ici il sera question de la revalorisation Des compétitions nationales et une répartition équitable des recettes. Concernant le dernier axe Salifou Mayaki veut que le 4 Aout de chaque année soit la grande nuit des récompenses des acteurs du football. Mais en Face De ce programme se dresse des acquis au plan sportif, sur le plan des infrastructures, de la formation et de l'encadrement des différents acteurs. Cela a permis au Président sortant et candidat Colonel Major Pelé De remporter en 2010 à Niamey Le tournoi de l'UEMOA, d'être en quart des finales du chan 2011 tenu au Soudan, de se qualifier pour les coupes d'Afrique des nations 2012 au Gabon et 2013 en Afrique du Sud, de se qualifier pour la coupe du monde des u 17

prévu en octobre prochain en Inde, de former les arbitres, les entraîneurs, les officiels de la fédération et de construire mais aussi de rendre opérationnel le Centre Technique National de la FENIFOOT inauguré en février dernier par le président de la république Issoufou Mahamadou en présence du Président de la FIFA Gianni Infantino, Centre comprenant aussi un complexe hôtelier. De 2009 à 2017 on est passé du projet à la réalité. Aujourd'hui le candidat Pelé veut consolider ses acquis. Raison pour laquelle il veut en 1 er axe lui renforcer les performances et la compétitivité du football nigérien en détectant les jeunes talents, en passant à un football professionnel au niveau de la ligue 1 , en restructurant la d2, en poursuivant la formation des arbitres et en rendant compétitives les sélections nationales. Le 2 e axe concerne L'organisation régionale structurée en construisant des sièges pour les ligues régionales de football dote d'un muni complexe hôtelier et L'orientation vers le financement des clubs avec des nouvelles réformes. Avec L'accord des ministères en charge des questions éducatives, le candidat veut renforcer la dimension citoyenne des écoles de football et centres de formation et la création d'un lien foot-éducation. Promouvoir le rôle éducatif et la pratique du football Tel constitue le 3e axe du programme du Colonel Major Pelé. Ouvrir le football à tous et partout en associant tous les acteurs, garantir et cultiver L'excellence des équipes nationales, cultiver et promouvoir le rayonnement international du football nigérien et créer toutes les conditions de la réussite de la coupe d'Afrique des nations u 20 en 2019 au Niger constitue le 4e et dernier axe du programme de Pelé. C'est cet ambitieux programme que le candidat compte mettre en œuvre si toutefois les délégués lui renouvellent leur confiance en sa personne. Des deux candidats Le Président sortant part favori pour avoir eu des résultats historiques avec les différentes sélections nationales, la pose des pelouses synthétiques sur 6 des 8 régions du pays, la reconnaissance du football nigérien au plan international et la construction du centre technique National De la FENIFOOT. Salifou Mayaki lui aussi se positionne comme le candidat du changement de l'alternance le sera-t-il ou les délégués opteront pour l'excellence dans la continuité rendez-vous le 16 juillet prochain à Maradi.

DÉCLARATION des PROFESSIONNELS DE LA PRESSE AU NIGER

Dans tous les cas, à la suite de ses avocats, on peut sans risque de se tromper dire que le délit, si délit il y a, a bel et bien été commis par voie de presse puisqu'il a été constaté à travers la publication du journal " Le Courrier " et juridiquement, c'est l'ordonnance N°2010-35 du 04 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger qui est applicable en l'espèce, notamment, en son article 67 qui dispose que, je cite : " En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt ".

- Considérant les atteintes graves à la Démocratie et aux Libertés Publiques, dont particulièrement la liberté d'expression et celle de manifestation consacrées par la Constitution de la 7ème République;

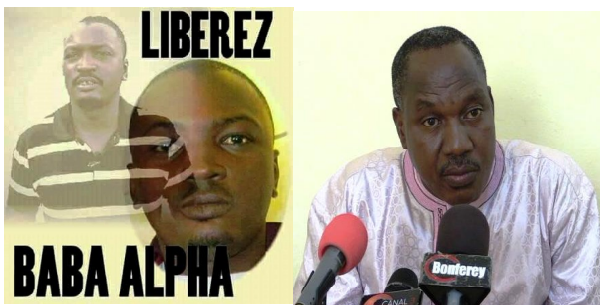
- Considérant le climat de terreur et de répression qui s'abat, depuis un certain temps, sur le monde de la Presse, climat caractérisé par des violences physiques exercées par des éléments de la police nationale sur des journalistes;

- Considérant les atteintes graves à la Liberté de Presse soldée par des arrestations et emprisonnements sous des prétextes fallacieux et au mépris de la Déclaration de la Table de la Montage signée par le Président de la République Issoufou Mahamadou ;

- Considérant les menaces d'arrestation auxquelles sont désormais exposés les utilisateurs des réseaux sociaux à cause de leurs opinions très critiques contre un régime impopulaire aux abois ;

- Considérant les réelles velléités de remise en cause de tous les acquis engrangés de hautes luttes par les professionnels des médias

- Considérant les violations répétées de l'Ordonnance N° 2010-35 du 04 Juin 2010, portant régime de la Liberté de Presse au Niger ;
Réunis d'urgence à l'effet d'examiner la situation née de l'arrestation de Ali Soumana Journaliste et Fondateur du Journal " Le Courrier ", le Syndicat national des travailleurs de



l'information et de la communication (SYNATIC), les Journalistes Nigériens Membres de la Cellule Norbert Zongo pour le Journalisme d'Investigation (CENOZO), les professionnels de la presse électronique, font la Déclaration dont la teneur suit :

Le lundi 03 Juillet 2017, la justice nigérienne a pris sur elle la responsabilité de placer sous mandat de dépôt le journaliste, Ali Soumana, Fondateur de l'Hebdomadaire "Le Courrier " après une garde à vue de soixante-douze heures dans les locaux de la Police Judiciaire de Niamey. Actuellement à la Maison d'arrêt de Niamey, Ali Soumana est le deuxième journaliste jeté en prison après Baba Alpha en détention préventive depuis plus de trois (3) mois.

Selon ses avocats, Ali Soumana est poursuivi pour " soustraction frauduleuse d'une pièce " dans une procédure judiciaire.

En effet, le jeudi 29 juin 2017, le Fondateur de l'Hebdomadaire " Le Courrier " a été appelé par un agent de la Police Judiciaire pour répondre à une interpellation relativement à la publication dans son journal de la copie d'un réquisitoire introductif du procureur de la République portant

sur un mandat d'arrêt dans l'affaire AFRICARD.

Dans un premier temps il va s'entendre dire qu'il est poursuivi pour, je cite : " violation d'un secret d'instruction " et par la suite pour " soustraction frauduleuse d'une pièce ", laquelle pièce qui a fait déjà le tour des rédactions des journaux ouest-africains.

En effet, le site d'information www.connectionivoirienne.net a affirmé, dans un récent article, détenir le même réquisitoire introductif depuis mai 2017, soit plusieurs semaines avant la publication faite par " Le Courrier ".

Dans tous les cas, à la suite de ses avocats, on peut sans risque de se tromper dire que le délit, si délit il y a, a bel et bien été commis par voie de presse puisqu'il a été constaté à travers la publication du journal " Le Courrier " et juridiquement, c'est l'ordonnance N°2010-35 du 04 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger qui est applicable en l'espèce, notamment, en son article 67 qui dispose que, je cite : " **En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt** ".

Malheureusement, rien de tout cela n'a été respecté sinon notre confrère Ali Soumana ne serait jamais jeté en prison. Aussi, sa détention en elle-même " constitue un délit d'entrave à la liberté de la presse et de la communication " tel que prévu et puni par l'article 78 de l'ordonnance précitée.

Le cas Ali Soumana est assez révélateur de la forte propension du pouvoir en place à tordre le cou au droit et à la justice pour bâillonner la presse et l'obliger à se taire face aux scandales d'État

qui ont sérieusement terni l'image de notre cher pays partout ailleurs dans le monde. En effet, au gré des pratiques mafieuses et autres comportements lâches et irresponsables des princes qui nous dirigent, de l'extérieur, le Niger est perçu comme un État-voyou.

Au vu de tout ce qui précède, Nous, signataires de la présente Déclaration :

- Exigeons la libération sans condition de nos deux confrères injustement arrêtés ;

- Attirons l'attention de la Communauté Internationale sur le fait que les graves violations des libertés publiques, en général, et celle de la presse en particulier, sont réelles et inquiètent plus d'un citoyen au Niger ;

- Rassurons l'opinion nationale et internationale que la presse nigérienne continuera contre vents et marées à les édifier sur toutes les pratiques mafieuses et immorales qui mettent en cause les animateurs du pouvoir en place ;

- Appelons la grande Famille de la presse à sortir de sa torpeur pour défendre la démocratie et les acquis arrachés de hautes luttes, aujourd'hui, sérieusement menacés par le régime de Mahamadou Issoufou ;

- Exprimons toute notre reconnaissance à la presse internationale pour son soutien constant à la presse nigérienne dans son noble combat pour la défense de la démocratie et de l'état de droit.

Que ce pouvoir, ses sbires et les institutions républicaines qu'il instrumentalise pour parvenir à ses fins, sache que la presse nigérienne ne reculera jamais devant les intimidations et autres menaces d'arrestation.

Que tous les prédateurs de la liberté de la presse sachent que les journalistes que nous sommes avons fait le pari de défendre la démocratie, les libertés publiques et nous le ferons même au péril de nos vies.

Enfin, nous, signataires de la présente déclaration appelons l'ensemble des professionnels du secteur des médias, les utilisateurs de la presse électronique et des réseaux sociaux à rester mobilisés pour des actions à venir.

Vive la Démocratie !
Vive la Liberté de Presse !
Abas les indéclicats !
Tous unis nous vaincrons
Fait à Niamey le 06 Juillet 2017

Naissance

Monsieur Ali GAZAGAZA et Madame née Fatimatou Idrissa sont heureux de vous annoncer la naissance d'un garçon dans leur foyer le vendredi 07 juillet 2017.

Vous êtes convié au baptême qui aura lieu le **vendredi 14 juillet à 7h30mn** à leur domicile sis à SONUCI-Koubia (Koira Kano Nord) en face de la mosquée des arabes sur la route de Tillabéri, virage à droite collé à la station Oriba.